

PRIME COLIS SAISON 2 : 50 € et c'est tout !!

**Sans notre intervention, pas de reconnaissance
de notre travail mais des remerciements en chocolats !!!**

Une réunion plénière s'est tenue le 8 octobre à coliposte.

Dernière séance de négociations avant la signature le 17 octobre,

elle n'a pas permis d'améliorer le montant de la prime ni les conditions d'octroi.

Très loin des 1000 euros portés par la CGT car mérités pour tous les colipostiers, ce sera 50 euros de plus, soit 550 euros brut pour la période de présence du 15 novembre au 24 décembre 2018.

COLIPOSTIERS

Pourquoi la CGT ne peut pas signer en l'état cet accord :



Le montant est insuffisant

Le manque d'informations sur les éléments d'appréciations et impactant pour les agents

Les critères, La CGT demande la proratisation des absences à minima

Le périmètre de cette prime de fin d'année doit être étendu à l'ensemble des postiers de la BSCC

POUR RAPPEL :

L'accord "prime challenge 2017" instauré par la BSCC a rallongé la période de 24 à 40 jours. En additionnant les 250 euros du challenge et les 150 euros de rallonge donnés habituellement en janvier, ce sont 100 euros qui ont été ajoutés pour 16 jours en plus, soit 6.25€ par jour.

En 2018, avec un accord à 50€ pour toute la période on passe à 1.25€ par jour. Oui, c'est à ce prix là que des organisations syndicales qui se vantent de défendre les salariés comme personne et d'être les rois de la feuille de paie, nous vendent à la boîte !!!!



Quelle misère et quel mépris pour notre travail, lorsque l'on sait que la Poste c'est 23 milliards de chiffre d'affaire en 2017, en hausse chaque année. Des bénéfices qui augmentent et des investissements de près de 2 milliards principalement dans le rachat d'entreprise de la Silver économie et à l'international via GEOPOST.

FAITES TRÈS ATTENTION AUX BONIMENTEURS QUI VONT SE VANTER D'AVOIR GAGNÉS CE QU'ILS VONT S'EMPRESSER DE SIGNER !!!!

Joueurs petits bras, ils n'ont démontrés aucune volonté de mettre coliposte en difficulté et ce sont contents de 20 euros en plus des 30 déjà proposés par la BSCC.

Déjà, seule organisation syndicale a avoir porté depuis 10 ans le doublement du challenge ainsi qu'une prime de fin d'année de 500 euros pour tous les colipostiers et avoir organisé des rassemblements devant le siège, la CGT a placé la barre à hauteur de 1000 euros. Cela correspond à la réalité du travail, des efforts et des sacrifices fournis par tous pour permettre à coliposte de répondre aux attentes et à la satisfaction des clients.

La CGT n'est pas fan des primes car ne c'est pas du salaire qui génère des cotisations sociales et des droits, mais étant donné que c'est le mode de rémunération privilégié par l'entreprise, profitons en pour revendiquer + + +.

NOTRE DIFFÉRENCE "LE COLLECTIF"

Le bilan et les critères :

La direction de La Poste refuse toujours de donner les informations nécessaires aux Organisations Syndicales. La CGT demande : le bilan des arrêts de travail pour maladies et accident du travail, car nous craignons "un effet levier" en janvier et février. La CGT a demandé le montant de l'enveloppe consacrée à la prime challenge chaque année depuis sa création. La Poste refuse de nous donner ces chiffres dont la CGT est seule à en exprimer le besoin.



**AVOIR DES ÉLUS CGT, C'EST UN PLUS
ÊTRE À LA CGT, C'EST ENCORE MIEUX !**

Pour notre organisation c'est important car cette prime n'a pas pour effet de récompenser le travail des postiers, mais d'assurer un maximum de présence pendant la période.

Pour la CGT, les droits sociaux ne sont pas à brader

Un tel accord à ce niveau et validé par les OS signataires entérine encore plus le recul du droit aux congés de maladie. La Poste maintient les critères qui pénalisent les absences pour maladies ou les faits de grève. L'interdiction de poser des congés est assouplie dans les déclarations de la direction qui parle même de congés acceptés selon les nécessités de services. La Langue de bois se porte bien.

SEULE SATISFACTION, SUITE À LA PÉTITION DE LA CGT DE 2017, LA PARTIE PRIME DE NOVEMBRE SERA BIEN PAYÉE EN DÉCEMBRE. LA DRH QUI PILOTAIT CES NÉGOCIATIONS NOUS LA GÉNÉREUSEMENT ACCORDÉ.

A quand le 13^{ème} mois ???

La CGT le revendique car cela améliorerait réellement le pouvoir d'achat des postiers et notamment les plus exposés aux fins de mois difficile. Pour un 13^{ème} mois, la CGT argumente que La Poste a largement les moyens de financer une augmentation de salaire aux vues des comptes annuels et de la présentation des comptes du premier semestre ; La Poste peut sans difficulté financer et pérenniser un 13^{ème} mois sans conditions d'attributions.

IL SE GAGNERA PAR LA MOBILISATION DE TOUTES ET TOUS.

**Salaires à 1800 €
13^{ème} mois
Maintien Emplois Postiers
Conditions de travail
II-1 Grade de base au Colis**



**Le Personnel est notre priorité,
la défense de l'emploi postier
et des conditions de travail, notre combat !**

A l'offensive sur nos revendications :

- II.1 Grade de base au Colis / II.3 Grade de base pour les Services Supports
- Maintien et mensualisation du Bonus Qualité
- Maintien de l'activité du matin pour les Colipostiers
- Reconnaissance de la pénibilité
- Le 13^{ème} mois pour tous
- Revalorisation des salaires (Base 1800 € Brut)

Mobilisés pour gagner !!!



Avec vous au quotidien, Votez CGT !



Élections CT, CAP, CCP La Poste du 03 au 06 décembre 2018